



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE DOLE

## EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Dole

### Séance du 14 décembre 2020

Nombre de conseillers en exercice : 35  
Nombre de conseillers présents : 34  
Nombre de procurations : 01  
Nombre de conseillers votants : 35  
Date de convocation : 08 décembre 2020  
Date de publication : 21 décembre 2020

#### Conseillers-ères présents-es :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,  
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,  
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Paul ROCHE, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, M. Jean-Marie SERMIER, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, Mme Amandine BORNECK, M. Timothée DRUET

#### Référence

20.14.12.143

#### Commission

Transition Écologique

#### Objet

Gestion des forêts  
communales de Dole -  
Programme de coupes, de  
travaux, fonctionnement et  
investissement - Année 2021

#### Secrétaire de séance

M. Stéphane CHAMPANHET

#### Rapporteur

Mme Maryline MIRAT

#### Conseillers-ères absents-es ayant donné procuration :

Mme Justine GRUET à M. Jean-Baptiste GAGNOUX (jusqu'à DCM 20.14.12.114)  
M. Patrice CERNELA à M. Jean-Pascal FICHÈRE (jusqu'à DCM 20.14.12.114)  
M. Ako HAMD AOUI à M. Timothée DRUET

#### Conseillers-ères absents-es non représentés :

M. Hervé PRAT (DCM 20.14.12.120) ; M. Jean-Baptiste GAGNOUX (DCM 20.14.12.122-123) ; Mme Catherine DEMORTIER (DCM 20.14.12.129-130) ; Mme Justine GRUET (DCM 20.14.12.138) ; M. Mathieu BERTHAUD (DCM 20.14.12.138-139) ; M. Alexandre DOUZENEL (DCM 20.14.12.141)

Les forêts communales de Dole sont gérées par l'Office National des Forêts (ONF) avec des critères de durabilité qui incluent notamment un renouvellement cyclique des peuplements sur les parcelles de production. Ce renouvellement est accompagné par des travaux destinés à assurer une qualité et une quantité suffisantes de la régénération forestière. Des travaux d'entretien ou de création de dessertes ou d'infrastructures sont également nécessaires pour l'exploitation des bois. Cet ensemble de travaux afférents aux coupes de régénération forme l'« investissement ».

L'investissement en forêt est réalisé pour du moyen à long terme. La planification de la gestion forestière vise, *via* les documents d'aménagements, un équilibre pluriannuel des recettes (les coupes) et des dépenses. Cet équilibre est dépendant du marché, des acheteurs, des aléas climatiques. Les coupes sont programmées sur 15 à 20 ans et précisées chaque année avec validation préalable du propriétaire.

Le service public de gestion prévu par le Régime forestier et rendu aux communes par l'ONF (il s'agit par exemple du suivi des coupes, de la planification des travaux) est rémunéré *via* les frais de garde et d'administration annuels auxquels s'ajoutent, depuis 2012, une contribution de 2 euros par hectare. La Ville de Dole verse une contribution au SIVOM du Massif de la Serre dont la vocation est, entre autre, l'entretien et la création de routes et chemins forestiers ainsi que la création d'installations à but touristique ou de loisirs.

La collectivité est par ailleurs adhérente à l'Union régionale des communes forestières de Franche-Comté (ADCoFor). Elle verse une contribution volontaire obligatoire (CVO) calculée sur les recettes annuelles et qui alimente un fonds de recherche et d'investissement dans des projets innovants ou structurants pour la filière forêt-bois française. Elle adhère au système de certification des bois du Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières (PEFC) pour la période 2019-2023. Des travaux d'entretien ou d'infrastructure (ou divers) ne concernant pas les coupes de régénération sont également nécessaires pour la gestion des forêts de Dole. Avec des frais annexes correspondant à l'enlèvement ponctuel d'ordures dans les forêts communales, cet ensemble de dépenses forme le « fonctionnement ».

Vu l'avis favorable de la Commission Transition Écologique du 9 décembre 2020,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le programme de coupes, de travaux, d'investissement et de fonctionnement 2021 tel que présenté dans l'annexe jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les devis de l'Office National des Forêts correspondants.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Environnement
- Mairie Annexe de Goux

*Fait à Dole, le 14 décembre 2020.*

*Pour extrait certifié conforme,*

*Le Maire,*

*Jean-Baptiste GAGNOUX.*



## DÉPENSES PRÉVISIONNELLES

La proposition d'investissement et de fonctionnement pour l'année 2021 est la suivante :

### ❖ TRAVAUX SYLVICOLES

Forêt	DESCRIPTIF DES ACTIONS		LOCALISATION	DÉPENSE PRÉVISIONNELLE (€ TTC)	NATURE (1)
FC DOLE GOUX	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	7r	4 840	I
		Nettoyement manuel de plantation de chêne			I
	<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>4 840</b>	
FC DOLE SERRE	Travaux sylvicoles	Maintenance mécanisée de cloisonnement sylvicole	28r	1 520	I
		Dégagement manuel de plantation			
	Travaux divers (pépinière)	Dégagement manuel de plantation	23j	310	I
	Travaux de maintenance	Entretien du réseau de desserte : entretien des bords de voirie (route forestière)	Dole Serre	510	F
	Exploitation des bois	Abattage et débardage sapins secs	Dole Serre	8 250	F
<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>10 590</b>		
FS DOLE AZANS	Travaux d'infrastructure	Entretien du réseau de desserte : entretien des bords de voirie à l'épaveuse	Nouvelle sommière	360	F
	Travaux sylvicoles	Dégagement manuel des régénérations naturelles	21j et 22j	1 910	I
	<b>SOUS-TOTAL</b>			<b>2 270</b>	
<b>TOTAL (€ TTC) :</b>				<b>17 700</b>	

(1) Mention I-Investissement et F-Fonctionnement

### ❖ AUTRES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature de l'opération	Dépense prévisionnelle (€ TTC)	NATURE (1)
Frais de garderie	14 400	F
Contribution à l'hectare	1 480	F
Enlèvement de dépôts sauvages en forêt	500	F
CVO	500	F
Contribution SIVOM	8 600	F
Cotisation ADCoFor du Jura	500	F
<b>TOTAL :</b>		<b>25 980</b>

#### **Montant total prévisionnel des dépenses d'investissement 2021 : 8 580 € TTC**

→ Montant prévisionnel des travaux sylvicoles: **8 270 € TTC**

→ Montant prévisionnel des travaux divers : **310 € TTC**

#### **Montant total prévisionnel des dépenses de fonctionnement 2021 : 35 100 € TTC**

→ Montant prévisionnel des travaux de maintenance et d'infrastructure : **870 € TTC**

→ Montant prévisionnel des charges d'exploitation : **8 250 € TTC**

→ Montant prévisionnel des autres dépenses de fonctionnement : **25 980 € TTC**

#### **MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES DÉPENSES : 43 680 € TTC**

---

## RECETTES PRÉVISIONNELLES

---

La proposition de coupes pour l'année 2021 est la suivante :

	Recette prévisionnelle (en €)	Contenu
<b>FC Dole Serre</b>	14 750 (En fonction des débouchés)	Résineux
	4 500	Feuillus
<b>FC Dole Mont Roland</b>	11 000	Pins
<b>FC Dole Goux</b>	5 000	Chênes
<b>FS Dole Azans</b>	1 800	Hêtres
<b>TOTAL :</b>	<b>37 050</b>	

→ Ventes de bois : 37 050 € minimum (*hors affouage en forêt de Dole Goux*)

❖ **AUTRES RECETTES**

→ Concessions : 11 000 €

→ Location de droits de chasse : 900 €

**MONTANT TOTAL PRÉVISIONNEL DES RECETTES : 48 950 € minimum**